

M. Whicher: Mais vous êtes du même parti que M. Donald MacDonald.

M. Lewis: Je parle en tant que membre de la Chambre des communes. Certains députés de mon parti ne sont pas de mon avis. Sans accuser personne de montrer moins d'intégrité, d'intelligence ou de patriotisme, je vous dirai, monsieur l'Orateur, que selon moi le gouvernement a tort, de même que le Parlement, en approuvant une pension si substantielle pour les députés alors qu'ils ne font pas le moindre effort pour améliorer le régime de pensions des autres fonctionnaires de l'État.

Des voix: Bravo!

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, un député de l'opposition qui a parlé plus tôt a félicité le gouvernement d'avoir présenté courageusement cette mesure législative. Qu'importe ce que le gouvernement a montré, ce n'est pas du courage, à mon avis. Selon le président du Conseil privé (M. Macdonald), c'est parce qu'il ne s'agit pas d'une affaire de bien grande importance, les pensions des fonctionnaires et des députés sont traitées dans le même bill.

Moi, je pense que c'est précisément parce que le gouvernement a manqué de courage qu'il a présenté dans un même bill deux mesures distinctes. Autrement dit, le gouvernement savait parfaitement qu'un bill prévoyant l'augmentation des pensions des députés et des sénateurs présenté en ce moment—et d'autres ont mis l'accent sur l'expression «en ce moment» est une affaire très importante—et ce bill serait mal vu du public tout en étant embarrassant pour les députés et les sénateurs. Alors, on a décidé de présenter dans la Partie II du bill les dispositions touchant les pensions des députés et des sénateurs. La partie II du bill, que le gouvernement savait devoir être mal accueillie, a été introduite sous le manteau du redressement des pensions des fonctionnaires, qu'il savait devoir être accueilli avec enthousiasme. C'est précisément ce qu'il a fait, bien que les deux pensions diffèrent entièrement par leur assise et que les prestations prévues à la partie II soient bien plus généreuses que celles de la partie I.

Je crois donc que le président du Conseil privé avait tout à fait tort de soutenir qu'il était de peu d'importance de comprendre les deux choses dans un seul bill. Elles ont été réunies dans un seul bill de propos délibéré dans l'espoir que la partie qui plairait, l'aug-

[M. Lewis.]

mentation des pensions des fonctionnaires, ferait passer celle qui déplairait, qui s'applique aux députés et aux sénateurs.

• (3.30 p.m.)

La campagne en faveur du redressement des pensions des fonctionnaires a été menée longtemps et vigoureusement par de nombreux organismes, par les fonctionnaires eux-mêmes et par des gens comme mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Bien entendu, la constance et la ténacité de mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre a joué un grand rôle dans la victoire qui a couronné cette campagne et à laquelle bien des gens ont contribué.

Je veux relever un point que le président du Conseil privé a passé sous silence. Il nous a bien dit que les recommandations se fondaient dans l'ensemble sur le rapport Curtis. Mais il y a un point du rapport qu'il n'a pas mentionné, notamment ce qu'on y trouve à la page 5. Le rapport proposait que les pensions soient versées aux retraités ayant atteint 55 ans, mais pas avant. M. Curtis s'exprime en ces termes:

Il convient aussi d'indiquer clairement que la pratique actuelle de verser les allocations dès que le député prend sa retraite de la Chambre n'est pas juste, étant donné qu'elle est beaucoup plus avantageuse pour les jeunes «retraités» que pour les membres plus âgés. Le temps est venu de rendre le régime plus efficace, plus juste et mieux adapté aux conditions actuelles, et plus conforme aux régimes de pension et de retraite en général.

Autrement dit, le rapport recommandait que les députés soient dorénavant admissibles aux pensions à l'âge de 55 ans. Mais le gouvernement a dressé sa nouvelle échelle des pensions sans en tenir compte du tout. Et l'on ne nous a pas encore dit pourquoi il avait écarté cette recommandation du revers de la main.

M. Peters: Le gouvernement tient à ce que les députés prennent leur retraite assez jeunes pour pouvoir en jouir.

Mme MacInnis: Mais mon honorable ami ne siège pas chez les ministériels. J'ai dit que nos collègues ministériels se tassaient.

J'aimerais maintenant reprendre quelques-uns des points soulevés par le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Je constate avec plaisir qu'il est revenu à la Chambre. A ce qu'il m'a semblé, il traitait d'un sujet très important à ses yeux et qui lui tenait très à cœur lorsqu'il nous a confié ses inquiétudes et qu'il s'est fait l'avocat des besoins des députés.

Mais je voudrais dire—et dans un instant je parlerai du besoin qu'ont de cette pension